Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Culture économique, juridique et managériale

Session 2023 • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement (3 questions) **Page 3**

2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes (3 questions) **Page 5**

3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://formationbtscg.fr/assets/annales/bts-cg/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS CG - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. L’entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS fabrique du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, dans un contexte marqué par la loi AGEC, l’économie circulaire et la demande croissante d’emballages en carton. Après l’arrêt de certaines collectes par son transporteur TRANSDOUBS, l’entreprise souhaite rompre le contrat qui les lie.

Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l’entreprise GEMDOUBS.

Facteur	Opportunité pour GEMDOUBS
Politique et juridique	La loi AGEC favorise la réduction du plastique, le recyclage et le réemploi. Des aides publiques soutiennent la décarbonation des procédés industriels.
Économique	Le développement du e-commerce et le remplacement progressif du plastique par le carton stimulent la demande d’emballages en carton ondulé.
Socioculturel	79 % des Français se déclarent éco-responsables ; les produits locaux et les pratiques durables sont valorisés.
Environnemental	La réduction des déchets et la préservation des ressources favorisent les activités de recyclage.

Ces évolutions ouvrent des débouchés à un papier recyclé produit dans une démarche environnementale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La loi AGEC, les aides à la décarbonation, la demande croissante de carton et les attentes écologiques créent des opportunités pour GEMDOUBS.

Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l’entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport à ces opportunités.

GEMDOUBS s’inscrit dans l’économie circulaire en transformant des papiers et cartons usagés en papier pour carton ondulé, produit à 100 % à partir de papier recyclé. Ce modèle répond aux objectifs de la loi AGEC : limiter les déchets et proposer une alternative au plastique. Il correspond aussi à la demande croissante d’emballages en carton liée au e-commerce et à l’agroalimentaire, ainsi qu’aux attentes de consommateurs éco-responsables. Le recyclage des eaux de process et la centrale biomasse renforcent la cohérence environnementale de son activité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS associe recyclage, substitution du plastique et réponse à la demande croissante d’emballages en carton.

Question 1.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat la liant à l'entreprise TRANSDOUBS.

Qualification et problème : GEMDOUBS et TRANSDOUBS sont liées par un contrat de transport ; TRANSDOUBS n'exécute plus certaines collectes. GEMDOUBS peut-elle en obtenir la résolution ?

Règle : selon les articles 1103 et 1193 du Code civil, le contrat s'impose aux parties et ne peut être révoqué que d'un commun accord ou pour une cause légale. L'article 1217 autorise la résolution en cas d'inexécution. L'imprévision de l'article 1195 suppose un changement imprévisible rendant l'exécution excessivement onéreuse ; la partie doit continuer à exécuter pendant la renégociation.

Application et conclusion : l'arrêt de certaines collectes constitue une inexécution. Si elle est suffisamment grave, GEMDOUBS peut provoquer la résolution, notamment en justice. La hausse du carburant ne justifie pas à elle seule la rupture.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut obtenir la résolution si l'inexécution des collectes est suffisamment grave. La hausse du carburant ne suffit pas, à elle seule, à justifier la rupture.

2. L’entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

Les collectivités, la grande distribution et des associations régionales fournissent à GEMDOUBS des papiers et cartons usagés, tandis que le secteur du papier-carton rencontre des difficultés de recrutement et d’attractivité. L’entreprise envisage aussi de licencier un salarié filmé par son système de vidéosurveillance en train de dérober un ordinateur portable.

Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l’entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.

Les parties prenantes internes participent à l’activité de l’entreprise ; les parties prenantes externes sont concernées par ses décisions ou contribuent à son activité.

Catégorie	Parties prenantes	Attentes principales
Internes	Salariés	Emploi, sécurité, bonnes conditions de travail, formation et évolution.
Internes	Dirigeants et actionnaires	Pérennité, développement et résultats financiers.
Externes	Clients	Produits de qualité et prise en compte de leurs besoins.
Externes	Collectivités, grande distribution, associations	Relations partenariales et collecte des papiers et cartons usagés.
Externes	Collectivités locales, riverains et services publics	Emplois et retombées locales, respect de l’environnement et maîtrise des risques.

Cette diversité explique la politique de GEMDOUBS, qui associe satisfaction des clients, qualité de vie au travail, protection de l’environnement et pérennité de l’entreprise.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Internes : salariés, dirigeants et actionnaires. Externes : clients, acteurs de la collecte, collectivités, associations, services publics et riverains, avec des attentes économiques, sociales et environnementales.

Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l’entreprise.

La principale difficulté est de recruter des salariés qualifiés. Les procédés du papier-carton sont complexes et techniques, et plus de 55 % des emplois sont des postes d’ouvriers qualifiés. Les exigences à l’embauche augmentent : les projets de recrutement jugés difficiles sont passés de 43 % en 2017 à 56 % en 2020.

Le secteur souffre aussi d’un manque d’attractivité et d’un déséquilibre des âges : 34 % des salariés ont 50 ans ou plus, contre 12 % de moins de 30 ans ; les alternants ne représentent que 1,9 % des effectifs. GEMDOUBS peine donc à recruter et à fidéliser. Elle travaille sur la qualité de vie au travail, notamment les horaires décalés, l’hygiène de vie, la communication et les congés, afin de favoriser la rétention des salariés et la continuité de l’activité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La technicité des métiers, le manque d'attractivité et le déséquilibre générationnel rendent le recrutement difficile. GEMDOUBS doit attirer et fidéliser les salariés pour préserver la continuité de son activité.

Question 2.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si GEMDOUBS peut utiliser la vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié.

Problème de droit : l'employeur peut-il fonder un licenciement sur des images de vidéosurveillance ?

Règle : le contrôle doit être justifié par la tâche et proportionné à son objectif (article L.1121-1 du Code du travail). Le salarié doit avoir été informé au préalable (article L.1222-4) et le CSE informé et consulté avant la mise en place du dispositif (article L.2312-38). La vie privée doit également être respectée.

Application : protéger les biens et les personnes dans l'atelier peut justifier la vidéosurveillance. Toutefois, le sujet ne précise pas si ces formalités ont été respectées. **Conclusion :** si le dispositif est licite, les images du vol peuvent contribuer à justifier un licenciement, sous réserve d'une sanction proportionnée et de la procédure applicable.

✓ RÉPONSE À RETENIR

GEMDOUBS peut invoquer les images si la surveillance était justifiée et proportionnée, le salarié informé et le CSE préalablement informé et consulté.

3. L’entreprise GEMDOUBS et son activité

La centrale de cogénération biomasse de Novillars utilise du bois pour alimenter la papeterie en vapeur et produire de l’électricité, dans le cadre d’un investissement financé par plusieurs acteurs. Le sujet porte aussi sur les effets de cette activité et sur les risques juridiques liés à l’utilisation du nom de domaine « Gemdoubs.com » par une autre entreprise.

Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.

Mode de financement	Éléments du dossier	Caractérisation
Investisseurs	Akuo Energy, Banque des Territoires, CAPG Energies Nouvelles, GEMDOUBS et Crédit Agricole Franche-Comté Investissements	Apports de financeurs au projet
Emprunt	Fady Gemayel a obtenu un prêt personnel auprès de sa banque	Financement par dette
Financement participatif	Citoyens mobilisés via la plateforme AkuoCoop	Collecte de fonds auprès du public

Le coût de construction est de 87 millions d’euros. Le dossier ne précise pas la part de chaque mode de financement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Financement mixte : apports de plusieurs investisseurs, emprunt bancaire privé de Fady Gemayel et financement participatif des citoyens.

Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l’activité de la centrale de cogénération biomasse.

Les externalités sont les effets de l’activité de la centrale sur des tiers, sans être directement intégrés dans son prix. Le dossier présente des effets positifs et des nuisances redoutées :

- **Positifs :** valorisation du bois local sans débouché, réduction de l’usage des énergies fossiles et des émissions de CO_2, emplois soutenus dans la centrale, la papeterie et la filière bois, chaleur fournie aux bâtiments locaux.
- **Négatifs possibles :** les riverains craignent des odeurs et du bruit, et s’inquiètent de la pollution liée à la combustion du bois.

Les nuisances sont des craintes exprimées, non des dommages établis par le dossier.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Externalités positives : emplois, valorisation du bois local, chaleur renouvelable et baisse des émissions. Négatives possibles : odeurs, bruit et pollution redoutés par les riverains.

Question 3.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut continuer d'utiliser ce nom de domaine.

Règle : le nom de domaine est un signe distinctif, non un titre de propriété intellectuelle. Le principe est celui du premier arrivé, premier servi, sous réserve des droits antérieurs de tiers. Le juge apprécie notamment l'activité réelle des entreprises et le risque de confusion, qui peut fonder une action en concurrence déloyale.

Application : GEMDOUBS utilise son nom de domaine depuis sa création, tandis que l'autre entreprise vend des vélos électriques, une activité différente de la papeterie. Cette différence rend la confusion moins probable, sans l'exclure automatiquement. La priorité d'enregistrement et l'existence de droits antérieurs doivent être vérifiées.

Conclusion : GEMDOUBS peut continuer à l'utiliser si elle est bien titulaire prioritaire et ne porte pas atteinte à un droit antérieur. Elle peut aussi protéger le signe comme marque auprès de l'INPI.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, si GEMDOUBS établit sa priorité d'enregistrement et que l'usage ne porte pas atteinte à un droit antérieur ni ne crée de risque de confusion.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 de CEJM du BTS, session 2023, code 23CEJM, dure quatre heures et aucun coefficient n'est imprimé. Elle s'appuie sur GEMDOUBS, papeterie qui recycle papier et cartons et étudie l'économie circulaire et la biomasse. Les trois missions évaluent l'analyse de l'environnement et des parties prenantes, le raisonnement juridique, le financement et les externalités de l'activité industrielle.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le macro-environnement regroupe des facteurs politiques, économiques, socioculturels, technologiques, écologiques et juridiques qui peuvent créer des opportunités ou des menaces.
- L'économie circulaire cherche à réduire le gaspillage des ressources et la production de déchets, notamment grâce au réemploi et au recyclage.
- Le Code civil prévoit différentes sanctions en cas d'inexécution contractuelle, dont la résolution lorsque les conditions applicables sont réunies.
- Une externalité est un effet positif ou négatif d'une activité économique sur des tiers, sans contrepartie directe intégrée dans le prix.

Points de vigilance & attentes du jury

- Relier les opportunités du macro-environnement à des éléments précis du contexte et des annexes.
- Dans chaque raisonnement juridique, présenter les faits, la règle applicable, son application au cas et une conclusion.
- Distinguer les modes de financement mentionnés : prêt, investisseurs et financement participatif.
- Repérer les effets positifs et négatifs de la centrale sur l'entreprise, les salariés, les riverains et le territoire.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer un raisonnement juridique dans cette épreuve ?

Présentez les faits juridiquement utiles, énoncez la règle applicable, appliquez-la aux faits puis concluez clairement. Citez les articles fournis lorsqu'ils éclairent la situation et confrontez leurs conditions aux éléments du cas.

Q : Comment distinguer les externalités positives et négatives de la centrale ?

Une externalité positive est un bénéfice subi par des tiers, comme les emplois locaux ou la chaleur distribuée. Une externalité négative est une nuisance imposée à des tiers, par exemple les odeurs ou le bruit évoqués par certains riverains.

Q : Le sujet donne-t-il un barème et combien de temps faut-il consacrer à chaque mission ?

Le sujet indique une durée de quatre heures, mais ne précise ni coefficient ni répartition des points. Aucune durée par mission n'est imposée : répartissez le temps entre les neuf questions et gardez un moment pour relire.

Q : Quels éléments prendre en compte pour analyser l'utilisation du nom de domaine ?

Le sujet rappelle que le nom de domaine n'est pas en lui-même un titre de propriété intellectuelle. Il faut examiner les droits antérieurs et l'activité réelle des entreprises afin d'évaluer l'existence d'un risque de confusion.

Sujet officiel associé (PDF) : https://formationbtscg.fr/assets/annales/bts-cg/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS CG - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Comptabilité et Gestion : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.